

REGLEMENT INTERNE DANS L'AMAP DE LONS

1. L'ESPRIT

Rappelons les objectifs prioritaires que poursuivent les AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) :

- Partenariat avec les agriculteurs de proximité, éviter leur disparition et favoriser leur reconversion en bio.
- Favoriser le lien social entre producteurs et consommateurs qui s'auto organisent pour une consommation solidaire.
- Préférer les circuits courts avec une traçabilité des produits, préserver la biodiversité.
- Accéder à des produits de qualité à des prix équitables pour les producteurs et les consommateurs.
- Résister à la suprématie des 5 grosses centrales d'achat qui distribuent 90 % des produits alimentaires et nous proposent des produits standardisés, souvent insipides, hors saison et pas forcément achetés à des prix équitables.

C'est sur ces points que nous nous sommes cooptés pour créer une **AMAP lonçaise**. Cela nécessite d'investir un peu de temps et d'énergie dans la vie associative et de raisonner plus collectivement dans sa manière de s'alimenter.

2. LE FONCTIONNEMENT

◇ Dans la pratique une AMAP fonctionne sur deux saisons :

De avril à septembre et de octobre à mars. Les consommateurs s'engagent à acheter une part de la production et sont solidaires des surplus et des aléas de la production. L'engagement financier se fait pour une saison et avant la première livraison sous forme de remise de chèques qui sont encaissés pendant la saison. Une fois la saison engagée, pas de remboursement possible. Pendant les vacances les livraisons ont toujours lieu ; à l'amapien(ne) de trouver un remplaçant (dans ou hors de l'AMAP) s'il n'est pas là pour consommer ses paniers.

Il n'y aura pas de livraison sans versement préalable des chèques. Pour les personnes souhaitant un échelonnement personnalisé des encaissements des chèques, contacter les trésoriers.

La distribution se fait un soir par semaine au lieu et heure indiqué sur le contrat. Nous encourageons la communication directe avec les producteurs lors des distributions. Et souhaitons qu'en cas de problème, la franchise soit de mise. Ces attitudes nous permettront de mieux répondre aux attentes de tous et d'améliorer nos échanges.

L'inscription inclut également l'adhésion à l'association AMAP-LONS dont les rôles sont les suivants :

- Vérifier la faisabilité technique des producteurs par rapport à la charte AMAP.

3. LES DISTRIBUTIONS

Chaque amapien(ne)s reconnaît que les produits distribués ne sont pas tous identiques (taille, volume), donc chacun essaye d'équilibrer son panier afin qu'aucun d'entre nous ne se retrouve désavantagé, en particulier lorsqu'il arrive en fin de distribution.

Trois amapien(ne)s sont nécessaires pour assurer une bonne distribution. Les amapien(ne)s doivent donc obligatoirement s'engager à assurer 2 permanences dans la saison.

Assurer une permanence c'est : • Aider à la préparation et la mise en place de la distribution. • Aider les producteurs pour la mise en place des produits. • Mettre en place les tableaux d'informations avec les producteurs. • Veiller au bon déroulement de la distribution • Assurer le pointage des amapien(ne)s qui prennent leur panier.

La distribution dure au total une heure et il est important pour tous de respecter cette plage horaire. Les producteurs ont, à la fin des distributions encore un bon bout de chemin et du travail avant de rentrer chez eux. Quant aux amapien(ne)s qui ont veillé au bon déroulement de la distribution, ils souhaitent aussi rentrer chez eux.

Les téléphones portables des producteurs seront transmis à l'ensemble des amapien(ne)s afin de pouvoir prévenir au cas où l'on se trouverait dans l'impossibilité de prendre son panier. Si des solutions pour le récupérer sont possibles tant mieux, sinon tout panier non pris sera redistribué parmi les gens présents à la fin des distributions.

Les amapien(ne)s venant chercher leur panier doivent se servir dans les bacs de fruits et de légumes en respectant les quantités indiquées sur les tableaux d'information. Le choix des légumes et des fruits (taille, aspects,...) se fait de façon à équilibrer l'ensemble des paniers des amapien(ne)s.

Tous ces points s'inscrivent dans un esprit d'échange et de respect de l'autre, afin de favoriser la participation active et la responsabilité des amapien(ne)s.

4 - VIE ASSOCIATIVE

Chaque amapien(ne) s'engage librement à participer à la vie de l'association. Il s'agit d'un engagement qui va au delà de l'organisation des distributions.

5 - ENGAGEMENT

CHAQUE AMAPIEN(NE) S'ENGAGE A APPLIQUER LA CHARTE DE L'AMAP de LONS

NOM :

Prénom :

Fait à Lons le

Signature :